

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne.
RÉCLAMES: 25 centimes.
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Lafitte-Bullier, 4, Clo place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 53, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 45, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS
DU 9 DÉCEMBRE

3 0/0	53 45
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	83 65
Emprunt 1872	86 15

DU 10 DÉCEMBRE

3 0/0	53 45
4 1/2	75 50
Emprunt 1871	83 80
Emprunt 1872	86 15

ROUBAIX, 10 DÉCEMBRE 1872

Après les adresses contre l'Assemblée, les pétitions contre l'Assemblée.

La campagne entreprise par les radicaux et les officieux réunis à été sérieusement bouleversée par l'attitude résolue des conservateurs et par leur volonté de faire respecter la représentation nationale. La manœuvre des Adresses a échoué, malgré l'ardeur des sous-préfets, malgré la complaisance de quelques maires endoctrinés, malgré le zèle des conseils radicaux, malgré les lettres excitantes de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et malgré la publicité donnée par l'agence Havas et les journaux de la présidence aux adresses péniblement recueillies.

Tous ces efforts, toute cette conspiration au profit de M. Thiers et de la République ont avorté devant un seul fait, devant un seul acte, devant un vote de la majorité conservatrice renversant le ministre de l'intérieur, sur lequel tombait la responsabilité légale de cette agitation menaçante.

L'entreprise était cependant largement organisée; tous les affiliés de l'ambition officielle ou de la convoitise républicaine s'étaient mis à l'œuvre et la conduisaient hardiment, effrontément. Le pouvoir se déclarait étranger à ces manœuvres; mais sans même dissimuler son jeu, il donnait l'impulsion à la propagande. Un blâme de la droite a tout arrêté. Le ministre a disparu; les Adresses sont rentrées dans le néant; les officieux ont courbé la tête et plié le dos.

Cet exemple devrait suffire pour montrer à la majorité conservatrice de l'Assemblée quel est son pouvoir, — quand elle a le si simple courage de la volonté.

Cette épreuve lui démontre ce qu'elle aurait pu faire il y a un an, au mois de janvier dernier, par exemple, lorsqu'elle était encore si forte, lorsque les élections partielles, chauffées par toutes les influences administratives, n'avaient pas encore augmenté l'appoint des radicaux, et lorsque de si graves motifs lui commandaient d'arrêter d'un seul coup le payer sur la pente de la démagogie républicaine, officieuse ou radicale.

On a reproché bien des fois à M. Thiers d'avoir divisé la majorité conservatrice, de l'avoir paralysée, émiétée, de l'avoir endormie, séduite, et de l'avoir

jouée. C'est vrai. Mais sied-il bien à la droite de s'en montrer si irritée contre Thiers? A qui la faute?

M. Thiers jouait le jeu de son ambition. Il appartenait aux conservateurs de veiller, de se garder, de ne pas se laisser prendre dans le réseau de mille finesses et d'entendre ceux qui leur répétaient: « Prenez garde à vous! » C'était à eux de se souvenir qu'ils étaient responsables des intérêts conservateurs du pays, qu'ils avaient l'obligation d'être fermes, vigilants et clairvoyants.

Pendant un an, ils ont conspiré contre eux-mêmes et contre l'opinion conservatrice, par leurs illusions, par leurs faiblesses, par leur facilité à se laisser décomposer et désarmer. Leur honnêteté, dit-on, est une suprême excuse. Il y a une limite au delà de laquelle cet excès de confiance prend un autre nom.

Enfin, après un an, la droite s'est réveillée; elle a fini par où elle aurait dû commencer. Il était bien tard, et au lieu d'affirmer une majorité puissante comme autrefois, elle ne peut aujourd'hui que gagner péniblement des victoires de quelques voix.

C'est là une ressource, une chance inespérée; mais enfin elle existe, et cette fois, la majorité conservatrice doit se faire un point d'honneur de ne plus succomber. Elle a trop de faiblesses à faire oublier; il faut qu'elle les répare par sa fermeté. Ce serait lui faire une injure que de la croire capable de se laisser jouer de nouveau, après tant de leçons et de si amers regrets.

Les Adresses dirigées contre l'Assemblée ont été arrêtées dans leur essor. Le ministre légalement responsable est tombé. Voilà un premier acte de justice parlementaire, une satisfaction donnée à ceux qui soutiennent encore l'ordre public et la légalité.

Mais ce n'est là qu'un début; ce sont les préludes de la campagne nouvelle, et celle-ci doit être menée hautement, vigoureusement par les conservateurs de l'Assemblée.

Les Adresses sont finies et condamnées; une nouvelle manœuvre surgit; les journaux radicaux lancent les pétitionnements demandant la dissolution de la Chambre, le premier moyen était indirect; celui-ci vice directement le but.

M. Thiers, ses préfets, ses sous-préfets, ses commissaires, ses officieux laisseraient-ils voyager par la poste, encartées dans les journaux, laisseraient-ils colporter de porte en porte, laisseraient-ils circuler en tous sens des formules d'Adresses à l'Assemblée, réclamant la destitution immédiate de M. Thiers? La conviction du contraire est si unanime que personne n'oserait s'y risquer.

Et quand il s'agit d'exalter les esprits, d'émouvoir les masses, d'irriter l'opinion publique en la trompant; quand il s'agit d'organiser un soulèvement moral con-

tre l'Assemblée souveraine, cela serait permis, toléré, encouragé! Il est même des préfets qui prennent grand soin de rappeler par des circulaires à leurs administrés, qu'ils ont « le droit de pétition »; ce qui, d'ailleurs, dépend de la pétition et de sa publicité.

L'Assemblée ne peut rester muette devant cette manœuvre publique organisée par les radicaux et les officieux, en vue de remplacer les Adresses avortées.

Déjà le ministère a interdit partout le dépôt de ces formules de pétitions dans les cafés et les cabarets, qui sont les vrais laboratoires de l'enthousiasme républicain et de l'agitation sous tous les régimes. C'est la première satisfaction partielle donnée à la droite conservatrice et à sa fermeté. Est-ce suffisant? Non; et c'est le cas de lui répéter qu'elle obtiendra tout ce qu'elle voudra, — dans l'intérêt de la tranquillité publique — quand elle saura le vouloir.

Tout dépend maintenant de son attitude devant le ministère. Les nouveaux membres du cabinet ont été pris sur la lisière qui sépare la droite de la gauche. Ils sont placés sur l'axe; un pied du côté des conservateurs, un pied du côté des radicaux, prêts à suivre toutes les oscillations de la bascule.

Ce choix prouve que M. Thiers a voulu se remettre dans sa position favorite et qu'il attend pour verser à gauche ou pour pencher à droite, de savoir de quel côté le balancier politique se fixera. Il attend, évidemment, le résultat des travaux de la commission des Trente.

La majorité conservatrice sait maintenant que tout dépend de sa fermeté. Si elle se laisse encore diviser par des finesses, enjôler par des apparences de concessions et paralyser par des demi-promesses, elle sera enlevée au sommet du balancier et lancée dans le néant. Les pétitions n'auront plus qu'à achever l'œuvre de la décomposition générale.

Si elle reste ferme, unie, compacte; si elle résiste aux séductions, si elle voit le double jeu caché sous les apparences de concessions; si elle fait vigoureusement pencher de son côté toute cette bascule officielle, elle aura triomphé.

L'épreuve la plus délicate peut-être, mais la plus sérieuse, va venir. Tous les filets sont tendus; nous attendons de la majorité conservatrice qu'elle rompe les mailles, et qu'en se montrant énergique elle ressaisisse la confiance du pays, que sa faiblesse lui avait aliénée.

Voici le compte-rendu de la séance de la commission des Trente.

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER dit que l'entrevue qu'il a eue vendredi avec M. Thiers avait un caractère purement personnel.

M. EMMANUEL ARAGO dit que la commission doit s'occuper de l'ensemble des mesures à adopter. Tel est le sens du vote de la proposition Dufaure par l'Assemblée.

M. ERNOUL admet cette opinion. M. MARCEL BARTHE fait ressortir le mal que les crises politiques font au pays.

Il faut consolider et améliorer le régime actuel. Il faut examiner toutes les mesures tendant à ce but.

M. FOURNIER dit qu'il faut respecter le pacte de Bordeaux et se borner à limiter les pouvoirs du président de la République.

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER croit que la commission pourra s'occuper d'autres questions que la responsabilité ministérielle.

Elle devra même ouvrir une oreille sympathique à toute proposition constitutionnelle.

Il ne faut pas solidariser la commission actuelle avec la commission qui a été chargée d'examiner la proposition de Kerdrel.

Le mandat de la commission actuelle est plus étendu, mais M. d'Audiffret conseille de commencer par la responsabilité ministérielle.

M. BERTHAULD exprime la satisfaction qu'il ressent du langage de M. d'Audiffret-Pasquier.

Il dit qu'il faut organiser la responsabilité ministérielle en l'adaptant au régime républicain, qui est la seule forme possible de gouvernement.

M. le duc DECAZES veut que la commission ne s'occupe d'abord que des attributions du président. Elle verra ensuite pour les autres questions qui pourraient surgir.

M. DE LABASSETIERE repousse toute proposition pouvant entraîner la commission sur le terrain de la République.

M. EMMANUEL ARAGO propose à la commission d'entendre M. Thiers et M. Dufaure avant d'aborder à fond la question.

M. DE CUMONT dit que la commission entendra le gouvernement quand celui-ci voudra être entendu, mais il n'admet pas que la commission soit compétente pour traiter la question de monarchie ou de république. Il faut avant tout régler la responsabilité ministérielle.

M. BAZE dit que la tâche de la commission est simplement de déterminer un *modus vivendi* entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

M. BATHIE dit qu'il ne faut pas attendre, pour examiner la responsabilité ministérielle, que les questions constitutionnelles soient soulevées. Autrement on attendra indéfiniment.

M. DE LARCY, président, résume la discussion.

La proposition de M. Arago tendant à ce que le gouvernement soit entendu avant que la commission prenne une décision, est repoussée par 19 voix contre 8.

La proposition de M. Fournier tendant à informer le gouvernement que la commission est disposée à l'entendre s'il juge utile de donner des explications pour formuler un projet de loi est adoptée.

La commission se réunira mercredi.

On a distribué à la commission le projet de réformes constitutionnelles élaboré par le centre gauche et signé par 90 députés.

En voici le texte:

Les sous-signés,

Considérant que la situation actuelle ne peut se prolonger, que la France a besoin d'un gouvernement régulier qui lui assure de donner à la République, gouvernement légal du pays, les institutions qui, dans tous les Etats libres, régissent la transmission, l'action et les attributions des pouvoirs publics, ont l'honneur de soumettre à la commission nommée dans les bureaux, le 5 décembre, le projet suivant à titre d'amendement:

« La commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle fera porter son examen sur les bases suivantes:

- 1° Prolongation pour quatre ans des pouvoirs du président de la République;
 - 2° Création d'une vice-présidence intérimaire en cas de vacance du pouvoir exécutif, et jusqu'à ce qu'il a été pourvu à cette vacance;
 - 3° Renouvellement partiel de l'Assemblée nationale;
 - 4° Formation d'une seconde Chambre;
 - 5° Responsabilité des ministres et règlement de rapports du pouvoir exécutif avec les Chambres. »
- N. B. — Il a été bien entendu que les questions ainsi posées ne formeraient qu'un programme énonciatif des points sur lesquels porterait l'examen de la commission et que les opinions individuelles des signataires resteraient entièrement libres sur chacun de ces points.

On écrit d'Espagne:

« La nomination du secrétaire du duc de Madrid, D. Guillermo Estrada y Villaverde, est un nouveau démenti donné aux colporteurs de la monarchie bourbonnienne qui l'accusent de favoriser systématiquement les grands, les nobles et les riches. Ce modeste professeur de l'Université d'Oviedo, ex-député de la province, d'une famille plébéienne, s'était retiré dans un coin des Asturies; c'est là que don Carlos, ce roi théocratique et autocrate, ce roi des privilèges, des nobles et des riches, est allé prendre M. Estrada, qui n'est ni aristocrate ni riche. Pourquoi cela? Parce que cet humble sujet jouit des deux privilèges de l'intelligence et de la vertu. Voilà comment, dit la *Conveccion* de Barcelonne, procède le roi des privilèges; il recherche les fils du peuple qui se distinguent par l'intelligence et par la pureté des mœurs et il les cherche non seulement dans ce grand théâtre de grands éphémères qu'on appelle Madrid, mais dans un coin de province; il les cherche là où ils se trouvent.

« Les deux sections carlistes que l'Agence Havas disait avoir été battues dans la province de Tolède, se soutiennent à merveille. »

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 9 décembre.

La gauche affecte de voir, dans la nouvelle combinaison ministérielle, une tentative de réconciliation avec le centre